

Autres temps

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **42 (1904)**

Heft 47

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-201668>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Ger 1^{re}, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienna, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements d'ont des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le général Amédée de La Harpe.

On a inauguré à Rolle, dimanche 13 novembre, le monument élevé par les habitants de cette ville au général Amédée de La Harpe. Seigneur des Uttins et de Yens, Amédée de La Harpe affranchit les gens de ses terres des droits qu'il avait sur eux, bien des années avant la révolution vaudoise. Leurs Excellences de Berne le condamnèrent à mort et confisquèrent ses biens pour avoir bu à la Liberté dans les fameux banquets des Jordils et de Rolle, les 14 et 15 juillet 1791. S'étant réfugié en France, il commença par être l'un des restaurateurs de la discipline dans l'armée française; un trait d'éclat le fit saluer du nom de « Brave » par ses compagnons d'armes; il fut nommé général au siège de Toulon, et périt à la tête d'une des divisions de l'armée d'Italie. Jomini l'appelle « un des meilleurs chefs de l'armée, un des plus intrépides défenseurs de la France, un citoyen vertueux et un martyr de l'indépendance de son pays »; Napoléon : « un des meilleurs généraux »; et Carnot lui rendit le témoignage d'emporter les regrets de tous les républicains.

Il n'était que temps d'ériger à ce grand Vaudois le monument qu'avait demandé pour lui l'Assemblée représentative provisoire du Pays de Vaud, le 7 mars 1798.

En honorant le nom d'Amédée de La Harpe, la ville de Rolle s'est honorée elle-même.

La vraie forme du christianisme.

Les discussions qui ont eu lieu récemment au Synode de l'Eglise libre vaudoise, touchant une rédaction nouvelle de la profession de foi, rappellent cette parole du célèbre philosophe allemand Joseph de Schelling :

« Le christianisme a pris d'abord la forme » de St-Pierre, ou de l'autorité (catholicisme), » puis celle de St-Paul, ou de la liberté (protestantisme); il prendra en définitive celle de » St-Jean, ou de la charité, qui réunira les deux » contraires. »

Les étudiants de Lausanne.

... Etudiants, le nom que vous portez
Fera pâlir bien des tyrans encore,
Fera rougir bien des jeunes beautés!
Il a brillé dans les champs de Bellone,
Il a brillé dans des champs moins guerriers;
L'étudiant unit double couronne,
L'une de myrte et l'autre de lauriers.

Ce couplet d'Henri Blanvalet nous revenait à l'esprit en voyant, lundi dernier, les jeunes filles jeter des fleurs aux étudiants de Lausanne qui, allant saluer le nouveau recteur de l'Université, défilaient dans les rues à la lueur de leurs flambeaux de résine. Les étudiants ont toujours été les enfants gâtés de la population. Comme le guet d'autrefois, la police leur fait bien de temps en temps les gros yeux, quand leur exhubérance se manifeste trop bruyamment; mais au fond elle leur veut autant de bien que le beau sexe.

C'est à ses étudiants que Lausanne doit depuis plus de trois siècles et demi son cachet de ville d'éducation. L'Académie, qu'on trouve désignée dans quelques écrits du XVI^e siècle, sous le nom d'Université, demeura jusqu'en 1559 la seule haute école protestante en pays de langue française; aussi les étudiants d'origine étrangère, d'au-delà du Jura particulièrement, y venaient-ils en foule. Théodore de Bèze, qui y enseignait alors, parle en 1558 de 700 « escoliers ». Mais ce nombre devait être réduit presque à rien l'année suivante. Des dissentiments avaient surgi entre Leurs Excellences et une partie du clergé vaudois, au sujet de questions de discipline ecclésiastique. Le corps enseignant académique s'était rangé du côté des ministres. En dépit des efforts de Berne, une rupture éclata et, à la Pentecôte 1559, les professeurs avaient quitté Lausanne. Avec eux étaient partis la plupart des étudiants. Ce fut Genève qui les recueillit et en forma le noyau de son Académie,

L'Ecole lausannoise semblait ruinée. La ténacité bernoise la sauva, dit M. H. Vuilleumier dans son *Esquisse historique de l'Académie de Lausanne*. Les magistrats de la ville souveraine sentaient trop bien qu'il y allait du maintien de la réformation, peut-être même de celui de leur souveraineté dans le pays romand. Le corps enseignant fut promptement reconstitué. A peine les leçons subirent-elles une interruption. L'Académie n'en avait pas moins reçu un coup dont elle ne devait pas se remettre en un jour. En 1803, le nombre des étudiants était tombé à une quarantaine.

Destiné avant tout à former des pasteurs pour diriger les sujets de Berne dans les voies nouvelles, l'Académie demeura un séminaire de théologie jusque dans les premières années du XIX^e siècle. Un mandat souverain du 30 octobre 1540 créa un internat pour douze écoliers qui voudraient embrasser la carrière du ministère; ils étaient entretenus aux frais de l'Etat et s'appelaient les dits jeunes escoliers, dit Pierreleur, les *enfants de Messieurs*.

En ce temps-là, les leçons commençaient à 6 heures en été, à 7 heures en hiver. C'était le collège des professeurs qui indiquait à chaque étudiant, selon ses capacités ou ses besoins, quelles étaient celles qui pouvaient lui être le plus profitables.

Les leçons publiques de théologie se donnaient dans le chœur de la Cathédrale jusqu'en 1628. En hiver, on y gelait. Mais il ne faisait pas plus chaud dans les classes ordinaires; les étudiants se plaignaient de n'y pouvoir écrire durant les froids rigoureux. En 1727 seulement on décida d'y mettre des poêles. Nos ancêtres n'étaient guère douillets.

Sous la domination bernoise, les étudiants originaires de la campagne et des petites villes recevaient de leurs parents des denrées et du vin. Ils vivaient dans des chambres louées à la Cité et prenaient leurs repas, plusieurs ensemble, dans quelques maisons qui préparaient les aliments que les étudiants leur fournissaient. Chacun d'eux prenait son pain chez le boulanger, et le maître de pension vivait

généralement des denrées apportées par ses commensaux.

Bien qu'ils fissent nombre de niches au guet et aux gardes de la ville, les étudiants de cette époque passaient pour avoir de bonnes mœurs. Leur sénat était très sévère pour tous les actes impliquant un affaiblissement du sentiment de l'honneur. Vers 1830, ce même sénat était invité par le Conseil de l'Académie à réprimander ceux de ses membres qui fréquentaient les billards et les cafés.

On n'a pas rappelé ces choses au « comers » de samedi, à Tivoli, parce qu'elles étaient sans doute familières à la plus grande partie de l'assistance. Un des professeurs, M. De Loës, a fait revivre une époque qui, pour être moins lointaine, était peut-être moins connue des étudiants. Il a parlé de 1857, de la noise que le roi de Prusse cherchait à la Suisse à propos de l'ex-principauté de Neuchâtel, de l'envoi sur les bords du Rhin de nos 30,000 hommes commandés par le général Dufour, de l'ardeur que mettait tout Suisse à se préparer pour la défense de la patrie, et enfin de la formation par les étudiants lausannois d'une « Légion académique » prête à voler au secours de nos milices.

Les légionnaires de l'Académie avaient reçu chacun une casquette de toile cirée, une blouse grise et un fusil qui n'était pas précisément du dernier modèle, mais avec lequel on pouvait bel et bien faire le coup de feu. Ainsi équipés, ils s'exerçaient journellement, faisant des marches et des contre-marches sur la place de la Riponne. Le froid cruel, la bise et la neige — on était en janvier — rien ne les retenait. Ce fut pour eux une grosse déception, quand au bout de quelques semaines de ces exercices militaires, le chef de la Légion, le recteur Rogivue-Troxler, forma ses hommes en carré, autour de leur drapeau, et leur annonça que la patrie n'était plus en danger et qu'elle les licencierait.

Cependant, maint doux souvenir est resté gravé dans le cœur des légionnaires de 1857. Certain jour, comme leur colonne défilait devant l'ancienne Ecole communale des jeunes filles, place de la Madeleine, les élèves, transportées d'admiration, descendirent à la rue et, bien qu'il fit un froid de loup, refusèrent de regagner leurs classes. Ce même jour, le tambour de la légion battit de tels rantanplans qu'il en creva sa caisse. On chantait sans doute déjà la chanson de Blanvalet :

Etudiants, le nom que vous portez
Fera pâlir bien des tyrans encore,
Fera rougir bien des jeunes beautés!

V. F.

Autres temps.

Nous relevons ce qui suit dans une monographie du « district d'Echallens », écrite en 1865 :

« ... Dans ce district, comme dans le reste du canton, l'usage du vin à domicile et en famille tend à prendre faveur. C'est une excellente in-

novation, favorable aux travailleurs et aux habitudes d'intérieur. »

Un frère du « français fédéral ».

Notre langue officielle, administrativement parlant, a nom le « français fédéral ».

Comment désigne-t-on la « langue officielle », en France ? Nous l'ignorons.

A défaut du nom de cette langue, en voici un curieux échantillon, que signale un journal de Marseille :

« Les publications officielles, dit le correspondant du journal que nous citons, constituent une mine inépuisable de casseries et les chercheurs d'aperçus nouveaux, de théories suggestives, de style original, de perles épistolaires ont grand tort de n'y pas fouiller davantage.

Un de mes amis récemment nommé sous-préfet m'adresse la perle suivante découverte dans les paperasses d'une administration :

« Vu : l'état des sommes à payer à la ville de G..., pour droit de prise d'eau du quart du trop-plein du bassin de la place du marché de G..., pour l'alimentation du réservoir de la fontaine de la gare de cette localité, du 1^{er} septembre 19... au 31 août 19... »

Qui donc osera dire que les employés n'ont rien à faire ?

Ils travaillent le génitif.

Mais il y a mieux encore et, dans une grave notice que vient de publier le ministère des colonies sur la situation de nos possessions indo-chinoises, j'ai relevé cette phrase extraordinaire :

« Le Cambodgien considère comme la plus grave insulte que l'on puisse lui faire l'acte de lui couper la tête ; les autres peuples de l'Indo-Chine ne partageant pas heureusement ce préjugé. »

Cet « heureusement » n'est-il pas un heureux trait d'humour ?

Et il y a de mauvaises langues qui prétendent toujours que la littérature officielle manque de pittoresque et de profondeur ! »

Guerre au typhus.

Nous recevons de ... la communication suivante, que veut bien nous adresser un de nos abonnés :

« En feuilletant nos archives, j'ai trouvé le procès-verbal suivant, datant de 1787. La copie est conforme et j'ai respecté l'orthographe.

« Le Conseil de la commune de X., ayant pris en considération que le fumier de la Charlotte Guillon étant passé tout près du puit de la commune l'égout en s'introduisant et se mêlant avec l'eau dans le dit puit il en pourroit résulter des accidents fâcheux pour la santé soit aux hommes soit au bétail, il a été décidé que l'autonne prochain la dite Charlotte Guillon comblera un creux qu'il y a sous son fumier et la place devras être plus élevée que le niveau du terrain et bien parée afin que les égouts puissent avoir cours pour l'écoulement et si ce moyen ne suffit pas, le Conseil l'a sommé de transporter son fumier sur une autre place plus éloignée. — Du 14 Février 1787. »

» Agrérez, Messieurs, etc. »

J. B.

La valse officielle.

On nous écrit :

« L'hiver est la saison de la danse. On danse certainement plus en hiver qu'en été, et pour

bien des raisons. Les billets d'invitation ont donc recommencé à courir le monde :

« Madame et Monsieur X... prient Mademoiselle ou Monsieur ... de vouloir bien leur faire le plaisir d'assister à la soirée dansante qu'ils donneront vendredi ... courant, dans leur villa ... »

» R. S. V. P. »

» Je fus conviée il y a quelques jours à l'une de ces soirées, avec ma fille. Tandis que je regardais valser ces jeunes couples, il me revint à la mémoire un article publié dans le *Conteur*, il y a bien des années déjà, et qui disait des choses fort sensées au sujet de la valse.

» Il m'a paru, Messieurs les rédacteurs, qu'il serait de saison et peut-être bon de reproduire en tout ou en partie l'article en question.

» Veuillez excuser le désir d'une de vos plus anciennes abonnées et agréer, Messieurs, etc.

» M^{me} T. M. »

L'article auquel fait allusion M^{me} T. M. a paru en 1881 ; il y a donc vingt-trois ans. Il était intitulé : « Danse et danseurs » et signé « Black », un de nos collaborateurs d'alors, d'entre les plus goûtés.

Voici quelques extraits de cet article :

« ...Une chose urgente entre toutes, c'est la réglementation de la valse, c'est, en un mot, une des nombreuses manières de valser déclarée officielle, obligatoire. Que cette valse officielle soit à deux, à trois, à quatre temps, peu importe ; traînante ou sautante, c'est bien égal ; l'essentiel est qu'elle soit universellement reconnue et adoptée.

» La valse, telle qu'on la danse maintenant, n'est, dans la plupart des cas, qu'une fatigue et une corvée. Je vais même plus loin ; elle constitue presque un péril social en jetant une pomme de discorde entre natures qui ne demandaient qu'à se comprendre, s'aimer et peut-être même... s'épouser.

» Que de fois n'avez-vous pas vu de jeunes et beaux couples enlacer gracieusement leurs bras et s'élançant dans le tourbillon d'une valse entraînant. Tout en eux respire le bonheur, et, dans leurs yeux humides, brille une sympathie naissante qui ne demande qu'à se changer en un sentiment plus vif... Mais quelle déception !... Mademoiselle valse à trois temps, Monsieur, à quatre ; Mademoiselle plonge un premier pas, Monsieur ne plonge pas. Un insupportable mouvement de tangage ne tarde pas à se produire, et quand Monsieur, en s'épongeant le front, reconduit Mademoiselle à sa place, l'idylle du commencement est à jamais interrompue.

» Monsieur, à l'avenir, dira de Mademoiselle : « qu'elle est horriblement lourde », et Mademoiselle, de Monsieur : « qu'il vous marche indignement sur les pieds ». Puis ils s'éviteront consciencieusement.

» Et pourtant, ces deux victimes de la diversité des valsés dansaient fort bien, individuellement, mais, hélas, elles ne valsaient pas de la même façon.

» Puisent donc les maîtres de danse et les spécialistes régulariser une situation qui, dans un siècle de célibat systématique comme le nôtre (cela est vrai encore aujourd'hui, *Réd.*), constitue un véritable danger pour notre édifice social. »

Vieux habits, vieux galons.

Fouillez vos greniers, fouillez vos armoires, sondez les antiques bahuts en chêne, sculptés jadis par des artistes à l'imagination naïve et, depuis, perforés de part en part par les insectes. C'est là que reposent, délaissés, oubliés, les vieux souvenirs de famille. Cherchez bien et peut-être y trouverez-vous de quoi satisfaire le désir des directeurs du Musée du Vieux-Vevvey.

Ces messieurs ont la louable intention de reconstituer un costume vaudois, type homme et femme, afin de conserver, dans leurs collections, un document historique authentique.

Le Musée du Vieux-Vevvey serait donc très reconnaissant aux personnes qui possèdent quelques-uns des objets énumérés ci-après de bien vouloir s'en dessaisir, provisoirement, en les confiant au Musée ou à M. Gustave Maillard, membre de la commission (rue du Théâtre, 40, à Vevey) :

Chapeaux, bonnets, coiffes, fichus, corsages, vestes et gilets, châles, jupes, tabliers, gants, mitaines, bas, chaussures, etc., etc. Chaînes, colliers, bijoux, épingles ornées, dentelles, réticules, cannes, parapluies, tabatières, mouchoirs, et, d'une façon générale, tout ce qui se rapporte au costume vaudois. Enfin des renseignements divers, tels que gravures, crayons, aquarelles, tableaux à l'huile, aquarelles, sépias, etc.

Un reçu sera délivré pour chaque objet remis en dépôt.

Qu'on en meurt !

— Qué qu't'as, François ?
T'as l'air « tout chose » !

— J'ai... que j'ai la migraine.

— La demie ? C'est rien, pourvu que t'attrapes pas la grande !

— La grande ?

— Oui, j'ai un camarade qu'en est mort...

— De quoi ?

— De la « grand'graine » !

Quemet quie ne faut pas tráo devezà.

Lo souneu saillessà de sounà midzo. Tsi Jone à Tambou la mère avai dza crià lo père et lè gaçons qu'avant rebattà tota la matenà et qu'irant tot content de s'einfattà ougie por sè garni lè coûte. On dinàve à la cousena, que l'étai pardieu bin bouna avoué sa granta tsemenà à louvenò id on pouàve chetsi lè jambon, lè sàoccessons, la sàocesse ào fédzo, la sàocesse à grehli, lè z'aïette et lè bourrion d'òmète dou caïons, sein compté lè duve pétublie. La granta trabllia létai ào maitet de la cousena, lo maitro sè setàve à n'on bet, vo sède prào, tot pri de la saillata po avai fini lo premi ; la mère à l'autro bet, dè coûte lo quemacchio po que sai on bocon mé aijà de verounà aprì sè mermite. Et pu, eintre-mi, lè volets, la serveinta, lè z'ovrà et tot lo batacllian.

On coup, lo Jone vegnà de sè setà. La maitra avai dza apportà la soupa que fougàve et que fasà bin plliè d'acheintre. Tsacon s'ein servessà dou iadzo pillina la potse, quand vaite que lè qu'eintre Matafan, on'espèce de gaillà qu'allàve dinse d'on ottò à l'autro po vère se nion ne lài dera de medzi onn'assiéta de soupa avoué leu. Matafan va sè seta per dessus lo foyi, pri dau quemacchio et sè met à guegni lo repè.

— A-to dina. Matafan ? lài dit lo Jone.

— Oi, se repond Matafan, que peinsàve que faillà itre on bocon honito et que bin sù on lài redemanderà oncora on iadzo et que sti coup ne refuserà pas. Ma vouai diabe lo pi qu'on lài redemande rein dào tot. Et Matafan atteindà adì, lè poeing dessus sè djòute, lo mor et lo naz bin àovert por nicllia la bou'noudeu que vegnà du la trabllia. Justameint lo dzor devant lo Jone l'avai batsi et ci delon on fasà on bocon lo ressat. Lài avai dà tchou avoué dào jambon, et pu dào bouli et dà favioule, et pu oncora dào routi et dào papet à z'épenatse. Tot cein fougàve, fougàve, que ma fà Matafan ein ramassàve mé avoué lè mari qu'a

